



BIENVENUE!

Subvention équivalant à la Prestation ontarienne
pour enfants (éPOE)

La production de rapports trimestriels et annuels
Présentation Web

Le 13 août 2009

Secrétariat au bien-être de l'enfance
Ministère des Services à l'enfance et à la
jeunesse

La stratégie d'amélioration des résultats

- **En juin 2008, la ministre Matthews a annoncé un nouveau financement équivalant au montant de la Prestation ontarienne pour enfants. Il s'agit de la première étape d'une stratégie de plus grande envergure d'amélioration des résultats visant les enfants et les jeunes pris en charge ou en fin de prise en charge.**
- **La stratégie d'amélioration des résultats visant les enfants et les jeunes pris en charge ou en fin de prise en charge est axée sur les trois résultats suivants :**
 - **un niveau de scolarisation plus élevé;**
 - **plus de résilience (notamment l'acquisition de compétences sociales et d'aptitudes relationnelles);**
 - **un passage plus facile à l'âge adulte.**

La stratégie d'amélioration des résultats

- **Le financement versé dans le cadre de la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants (éPOE) vise à :**
 - **offrir aux enfants et jeunes qui sont pris en charge ou qui reçoivent des soins formels ou conformes aux traditions la possibilité de participer à des activités récréatives, éducatives, culturelles et sociales (appelé « Programme d'activités ») conformément aux modalités prévues dans leur plan de soins;**
 - **établir un programme d'épargne destiné à aider les jeunes plus âgés qui sont pris en charge ou qui reçoivent des soins formels conformes aux traditions.**

La Subvention éPOE : exigences de déclaration liées au programme d'activités

Chaque trimestre et chaque année, les SAE doivent transmettre les données suivantes :

- (c) le nombre d'enfants et de jeunes, âgés de 0 à 17 ans, pris en charge ou recevant des soins conformes aux traditions, au nom desquels la SAE a eu accès au Fonds pour obtenir des activités et le pourcentage total des enfants et des jeunes pris en charge ayant accès au Fonds pour obtenir des activités;**
- (d) à partir du nombre total d'enfants et de jeunes qui ont participé aux activités, le nombre et le pourcentage total d'utilisateurs du Fonds de mise en commun, par âge, ayant participé à des activités visant les fins suivantes :**
 - une réussite scolaire de plus haut niveau;**
 - un niveau plus élevé de résilience, d'acquisition de compétences sociales et de développement des relations;**
 - une transition plus en douceur vers l'âge adulte.**

La Subvention éPOE : exigences de déclaration liées au programme d'activités (suite)

- (a) les dépenses engagées pour chacun des résultats suivants :**
- une réussite scolaire de plus haut niveau;**
 - un niveau plus élevé de résilience, d'acquisition de compétences sociales et de développement des relations;**
 - une transition plus en douceur vers l'âge adulte.**
-
- la liste annuelle des partenaires et organismes communautaires offrant des activités pour lesquelles la SAE a eu accès au Fonds de mise en commun;**
 - le total des revenus versés dans le Fonds et des dépenses imputées au Fonds au cours de l'exercice.**

La Subvention éPOE : exigences de déclaration liées au programme d'épargne

Chaque trimestre et chaque année, les SAE doivent transmettre les données suivantes :

- le montant total des revenus éPOE affectés au programme d'épargne;**
- le nombre total de jeunes admissibles pour qui des sommes éPOE sont détenues dans le programme d'épargne;**
- le nombre total de jeunes admissibles, par âge, ayant reçu des sommes éPOE provenant du programme d'épargne;**
- le montant total des sommes éPOE provenant du programme d'épargne versées aux jeunes admissibles, par âge;**
- le nombre total de jeunes admissibles, par âge, ayant reçu un paiement forfaitaire éPOE ou pour qui la SAE a versé des paiements structurés éPOE au jeune ou à des tiers.**

Les modèles de rapports et le guide de ressources relatifs à la Subvention éPOE

- **Modèles de rapports trimestriels et annuels (*usage permanent*)**
- **Modèle de rapport annuel pour 2008 - 2009 (*usage ponctuel*)**
- **Guide de ressources relatif à la Subvention éPOE**

Remarques :

- **les rapports trimestriels et annuels sont présentés sous forme de feuilles de travail Excel;**
- **les feuilles de travail Excel sont liées;**
- **les modèles contiennent des cellules qui peuvent être modifiées et des cellules non modifiables;**
- **les SAE doivent remplir les cellules de couleur blanche (les cellules de couleur grise contiennent des formules de calcul);**
- **le modèle de rapport annuel pour 2008-2009 ne contient aucune formule;**
- **les modèles de rapport et le guide de ressources sont disponibles en français et en anglais.**

Rapports trimestriels relatifs à la Subvention éPOE

Rapport trimestriel relatif à la Subvention éPOE : identification

- **Nom de l'organisme** (*menu déroulant*)
- **Personne-ressource** (*doit être saisi par la SAE*)
 - **Nom**
 - **Titre**
 - **Numéro de téléphone**
 - **Adresse de courriel**
- **Exercice budgétaire** (*doit être saisi par la SAE*)
- **Date de production du rapport trimestriel** (*cellule non modifiable*)

Rapport trimestriel relatif à la Subvention éPOE :

Partie 1 : Fonds de mise en commun des subventions éPOE

- **Ligne (1) Solde du Fonds de mise en commun des subventions éPOE au début du trimestre**

- **Ligne (2) Revenus trimestriels versés au Fonds de mise en commun des subventions éPOE (versement unique et/ou prestation mensuelle)**

Rapport trimestriel relatif à la Subvention éPOE :

Partie 2 : Programme d'épargne

- **Ligne (3) Solde du programme d'épargne au début du trimestre**

- **Ligne (4) Nombre de jeunes admissibles pour qui des sommes éPOE sont détenues dans le programme d'épargne et revenus affectés au programme d'épargne au cours du trimestre**
 - » **Nombre de jeunes admissibles**

 - » **Revenus affectés au programme d'épargne**

Rapport trimestriel relatif à la Subvention éPOE :

Partie 2 : Programme d'épargne

- **Ligne (5) Nombre de jeunes admissibles, par âge, ayant reçu des sommes éPOE provenant du programme d'épargne et montant des sommes éPOE versées sous forme de paiement forfaitaire et de paiements structurés, par âge, au cours du trimestre**
 - » **Âge**
 - » **Nombre de jeunes admissibles, par âge**
 - » **Montant des sommes éPOE versées, par âge**
 - » **Nombre de jeunes admissibles, par âge, ayant reçu des sommes sous forme de paiement forfaitaire**
 - » **Nombre de jeunes admissibles, par âge, ayant reçu des sommes sous forme de paiements structurés versés directement au jeune ou à des tiers, pour le compte du jeune.**

- **Ligne (6) Solde du programme d'épargne à la fin du trimestre**

Rapport trimestriel relatif à la Subvention éPOE :

Partie 3 : Programme d'activités

- **Ligne (7) Solde du programme d'activités au début du trimestre**
- **Ligne (8) Revenus affectés au programme d'activités au cours du trimestre**
- **Ligne (9) Nombre d'enfants et de jeunes pris en charge par la SAE ou recevant des soins formels conformes aux traditions**
- **Ligne (10) Nombre d'enfants et de jeunes pris en charge par la SAE ou recevant des soins formels conformes aux traditions pour qui la SAE a eu accès au programme d'activités**
- **Ligne (11) Pourcentage d'enfants et de jeunes pris en charge par la SAE ou recevant des soins formels conformes aux traditions pour qui la SAE a eu accès au programme d'activités**

Rapport trimestriel relatif à la Subvention éPOE :

Partie 3 : Programme d'activités

Résultat A : Une réussite scolaire de plus haut niveau

- **Ligne (12) Nombre d'enfants et de jeunes pris en charge par la SAE ou recevant des soins conformes aux traditions qui ont participé à des activités contribuant à atteindre le résultat A**
- **Ligne (13) Pourcentage d'enfants et de jeunes pris en charge par la SAE ou recevant des soins formels conformes aux traditions qui ont participé à des activités contribuant à atteindre le résultat A**
- **Ligne (14) Dépenses contribuant à atteindre le résultat A**

Rapport trimestriel relatif à la Subvention éPOE :

Partie 3 : Programme d'activités

Résultat B : Un niveau plus élevé de résilience, d'acquisition de compétences sociales et de développement des relations

- **Ligne (15) Nombre d'enfants et de jeunes pris en charge par la SAE ou recevant des soins formels conformes aux traditions qui ont participé à des activités contribuant à atteindre le résultat B**
- **Ligne (16) Pourcentage d'enfants et de jeunes pris en charge par la SAE ou recevant des soins formels conformes aux traditions qui ont participé à des activités contribuant à atteindre le résultat B**
- **Ligne (17) Dépenses contribuant à atteindre le résultat B**

Rapport trimestriel relatif à la Subvention éPOE :

Partie 3 : Programme d'activités

Résultat C : Une transition plus en douceur vers l'âge adulte

- **Ligne (18) Nombre d'enfants et de jeunes pris en charge par la SAE ou recevant des soins formels conformes aux traditions qui ont participé à des activités contribuant à atteindre le résultat C**
- **Ligne (19) Pourcentage d'enfants et de jeunes pris en charge par la SAE ou recevant des soins formels conformes aux traditions qui ont participé à des activités contribuant à atteindre le résultat C**
- **Ligne (20) Dépenses contribuant à atteindre le résultat C**
- **Ligne (21) Total des dépenses du programme d'activités au cours du trimestre**
- **Ligne (22) Solde du programme d'activités à la fin du trimestre**

Rapport trimestriel relatif à la Subvention éPOE :

Partie 4 : Résumé financier trimestriel du Fonds de mise en commun des subventions éPOE

- **Ligne (23) Sommes éPOE au début du trimestre**
- **Ligne (24) Revenus au cours du trimestre**
- **Ligne (25) Dépenses au cours du trimestre**
- **Ligne (26) Solde à la fin du trimestre**

Rapport trimestriel relatif à la Subvention éPOE : Encarts destinés à recevoir des remarques supplémentaires et la signature

- **Une boîte de dialogue permet à la SAE de faire des remarques ou de fournir des explications supplémentaires qu'elle souhaite voir figurer dans le rapport trimestriel.**
- **Chaque rapport trimestriel et annuel doit être approuvé et signé par la directrice générale ou le directeur général de la SAE, transmis par voie électronique à la directrice ou au directeur du Secrétariat au bien-être de l'enfance et au bureau régional concerné.**
- **Dans le cas où la SAE se trouverait dans l'impossibilité de transmettre un rapport électronique signé, elle doit faire parvenir une copie signée du rapport par télécopieur, sous forme de fichier numérisé ou en format papier, en plus du rapport électronique.**

Cumul annuel

Cumul annuel

Éléments clés

Partie 1 : Fonds de mise en commun des subventions éPOE

- Une formule calcule automatiquement les valeurs des cellules des lignes 1 et 2.

Partie 2 : Programme d'épargne

- Les SAE doivent indiquer le nombre de jeunes admissibles pour qui des sommes éPOE ont été détenues dans le programme d'épargne au cours de l'exercice.
- Les valeurs des cellules des lignes 3 à 6 sont calculées automatiquement par des formules.

Cumul annuel

Éléments clés

Partie 3 : Programme d'activités

- **Les SAE doivent remplir les cellules des lignes 9, 10, 12, 15 et 18.**
 - **Il faut y indiquer le nombre total d'enfants et de jeunes pris en charge ou ayant participé à des activités au cours de l'exercice.**
 - **Il ne faut pas faire la somme du nombre d'enfants et de jeunes indiqué dans les rapports des trimestres 1 à 4. En effet, les mêmes enfants et jeunes pourraient être comptés plusieurs fois.**
- **Les cellules de toutes les autres lignes (7, 8, 11, 13, 14, 16, 17, 19, 20, 21 et 22) contiennent des formules de calcul automatique.**

Partie 4 : Résumé financier annuel du Fonds de mise en commun des subventions éPOE

- **Les valeurs des cellules des lignes 23 à 26 sont calculées automatiquement par des formules.**

Cumul annuel

Éléments clés

Liste des partenaires et organismes communautaires offrant des activités

- **Ligne (27)**
 - **Liste des organismes offrant des activités pour lesquelles la SAE a eu accès au Fonds de mise en commun des subventions éPOE et brève description des activités achetées ou acquises.**

Guide de ressources sur la production de rapports relatifs à la Subvention éPOE

- **But du Guide de ressources :**
 - **aider les SAE à remplir les modèles de rapports;**
 - **permettre une meilleure compréhension des éléments de données.**
- **Il se présente sous le même format (structure, système de numérotation) que les modèles de rapports trimestriels et annuels.**
- **Il renferme un calendrier de production des rapports, des définitions, des astuces et des formules destinées à aider les SAE à remplir les modèles de rapports.**

Calendrier de production des rapports relatifs à la Subvention éPOE

- **Rapports trimestriels et annuels à transmettre au ministère :**
 - **T1 : le 30 juillet**
 - **T2 : le 30 octobre**
 - **T3 : le 30 janvier**
 - **T4 : le 15 mai**
 - **Rapport annuel : le 30 juillet**
- **Afin de commencer le processus de production de rapports, les rapports suivants doivent être remis au ministère le 30 novembre 2009 :**
 - **Cumul annuel 2008-2009**
 - **Rapport du premier trimestre 2009-2010**
 - **Rapport du second trimestre 2009-2010**
- **Le rapport du troisième trimestre 2009-2010 (T3) doit être remis le 30 janvier 2010.**

DES QUESTIONS?



MERCI!

**Secrétariat au bien-être de l'enfance
Ministère des Services à l'enfance et à
la jeunesse**